



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**  
33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

# Conseil municipal du 06 octobre 2020

## PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le six du mois d'octobre à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt neuf septembre deux mille vingt

**Présent(s) :** Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT – Hélène BURESI – Corinne JEANDONNET - Michel BARSE – Elodie KOPF – Benoît DULAU – Mathieu OLIVEIRA – Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS – Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM – ANNE LAUJAY

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Cyril CHERIGNY procuration à Nadia BRIDOUX-MICHEL

Johann PETIT procuration à Alain TABONE

Maribel ROBERT SOARES procuration à Isabelle BERNADET

**Absent(s) excusé(s) :** Cyril CHERIGNY – Johann PETIT – Maribel ROBERT SOARES – Nathalie TRIGANT

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Benoît DULAU

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 06 septembre 2020,
- Désignation du Secrétaire de séance

### Commission Administration Général :

- 1- **N°2020-59** : Convention d'aménagement provisoire d'une piste cyclable,
- 2- **N° 2020-60** : Attribution du MAPA de Maitrise d'œuvre – Extension groupe scolaire,

### Commission Finances :

- 3- **N°2020-61**: Modification Affectation du Budget annexe Halte Nautique,
- 4- **N°2020-62** : Autorisation de poursuite permanente et générale au Comptable public,

### Commission Ressources Humaines :

- 5- **N°2020-63** : Création suppression de poste dans le cadre d'un avancement de grade,
- 6- **N°2020-64** : Création suppression de poste dans le cadre d'un avancement de grade,

La séance est ouverte à 18h38

➤ **Désignation du Secrétaire de séance**

Monsieur Benoît DULAU est désigné Secrétaire de Séance.

➤ **Approbation des PV du 06 septembre 2020**

Les modifications demandées par Mme Elvira MOMMERT ont bien été prises en compte dans le PV du 08 septembre.

Le PV modifié est adopté à l'unanimité.

➤ **Le Mot du Maire**

Monsieur BAGNAUD est actuellement bloqué à l'école pour des problèmes sur le réseau électrique. Le quorum est atteint avec 15 conseillers présents.

Point sur la Communauté des communes :

Certains d'entre vous se sont portés volontaires pour intégrer les commissions de la Communauté des communes. L'ensemble de ces derniers a été élu. Je souhaite qu'en début de Conseil municipal, chacun puisse faire un point sur les travaux en cours. Ce matin nous avons eu avec Mme BRIDOUX-MICHE une réunion Bureau – Commission commune. La commune devra bientôt se positionner sur le PLUi et le PCAET. A travers la Commission urbanisme, nous ferons une réunion ouverte à tous pour que les projets puissent être présentés par les VP.

Nous avons lancé le marché de Maîtrise d'œuvre du Projet 44 : projet numérique évolutif.

Porte ouverte à la Communauté des communes. Réunion le 17 novembre prochain où l'ensemble des Conseils municipaux sont invités (visioconférence). A la suite de cette réunion, une opération porte ouverte pour connaître la MSAP, qui sera demain MSP. Concernant la ZAC, on a signé 2 promesses de vente avec une société qui réalise des mesures d'air/gaz (c'est un développement pour eux) et la société API qui réalise des repas pour les collectivités (EPHAD, école ...). Les actes de vente signés avec la première société vont voir un début d'exécution de travaux dans la semaine normalement.

M Gérard BAGNAUD : Pour l'école on ne sait pas, il ne reste que l'éclairage.

**N°2020-59 : Conventions d'aménagement de l'itinéraire cyclable départemental provisoire entre Cubzac les Ponts et Saint André de Cubzac**

M Alain TABONE : Suite à la réunion de la Commission Route, j'ai demandé à Mme Hélène BURESI et M Benoît DULAU d'aider mon adjoint, en venant en soutien de ce dernier.

Concernant la délibération, c'est un itinéraire provisoire. Il y a 2 conventions dont une qui reprend à notre charge la partie en Centre Bourg. Par contre j'ai un avis défavorable sur la prise en charge des réparations sur les chemins communaux.

Mme Hélène BURESI : L'article 3-3 de la convention peut être enlevé ?

M Alain TABONE : On ne l'enlève pas, on peut laisser comme ça. J'ai fais part de cette remarque au CRD.

M Benoît DULAU : Même remarque pour l'article 3-4 de cette convention.

M Alain TABONE : J'ai envoyé un mail au CRD sur le sujet, en indiquant la réserve par écrit. On peut valider ce projet provisoire. Ce projet est provisoire et ne va que jusqu'au pôle multimodal. Il ne va pas jusqu'au collège et Lycée.

M Gérard BAGNAUD : Le mot transition me gêne.

M Jean-Pierre PRAT : C'est un changement de mot demandé par le Président du Département.

Mme Hélène BURESI : Pour ma part, en tant que maman, j'interdis à mon fils de suivre ce tracé. Cette expérimentation ne prouve rien.

M Mathieu OLIVEIRA : D'où le fait de faire un projet.

M Alain TABONE : C'est pour cela que je ne veux pas que la commune dépense 1cts, tout en sachant que la Région ne participe pas sur les transports scolaires sur les trajets inférieurs à 3km.

M Vincent TRISTRAM : Plusieurs questions se sont posées lors de la réunion. Le projet est transitoire mais peut être définitif. Il nous faut des réponses sur certains points comme l'entrée de ville et la jonction avec le pont biais.

M Alain TABONE : La liaison se fera tout droit sur l'Avenue de Paris.

M Jean-Pierre PRAT : Un semblant de piste sera fait au carrefour. Cependant, ce n'est pas la peinture qui fait une piste cyclable.

Mme Hélène BURESI : En termes de responsabilité ?

M Jean-Pierre PRAT : C'est le code de la route qui s'applique.

Mme Elvira MOMMERT : Pour ma part, un vélo et une voiture ne passent pas.

Mme Hélène BURESI : La piste en l'état actuel n'est pas sécurisée.

M Alain TABONE : En tout état de cause l'automobiliste est responsable.

Mme Anne LAUJAY : Quel est l'intérêt de faire un projet transitoire.

M Alain TABONE : Nous arrivons bientôt aux élections départementales. L'intérêt est d'avoir un bilan de tant de pistes cyclables. Cela n'engage que moi.

M Jean-Pierre PRAT : La transition valide le projet car en tout état de cause on ne pourra pas passer sous le pont biais.

M Michel BARSE : Je ne vois pas un vélo faire un détour, les cyclistes iront tout droit.

M Alain TABONE : Il faudra faire attention à ne pas tarder à accepter ces proposition dans le temps. On peut accepter avec des réserves, cela à déjà été faite.

M Jean-Roger THUILLIAS ; La convention dure combien de temps ?

M Alain TABONE : Elle est provisoire.

M Michel BARSE : Je ne vois pas à quoi cela rime.

Mme Elvira MOMMERT : J'ai trouvé 2 décisions de justice qui engagent la responsabilité de la commune. Une pour défaut d'entretien de la voirie et l'autre pour défaut de largeur de la piste. Une réserve n'est pas un engagement.

Mme Hélène BURESI : Quelle est l'urgence pour réaliser ce projet.

M Alain TABONE : A ce jour, ils sont bloqués pour réaliser les travaux.

Mme Nadia BRIDOUX-MICHEL : A ce jour nous sommes en position de force pour négocier.

M Jean-Pierre PRAT : Ce n'est une obligation pour eux de suivre la piste, même si pour eux cette dernière est sécurisée.

M Alain TABONE : C'est la subtilité du rédacteur sur un itinéraire et non la dénomination de piste.

M Gérard BAGNAUD : On peut demander une rencontre pour échanger sur le sujet.

M Alain TABONE : C'est pour cela que j'ai souhaité renforcer M PRAT. On peut mettre une réserve en indiquant que nous sommes pour mais pas pour cet itinéraire. Elvira nous donnera les 2 jurisprudences.

M Vincent TRISTRAM : Aujourd'hui la position est plus de ne pas signer.

Mme Hélène BURESI : La réserve est un bon signal. On marque notre volonté cependant.

## **Monsieur le Maire entendu,**

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à 2 pour / 1 abstention et 15 contre:**

- **CONFIRME** sa volonté de promouvoir et développer des pistes cyclables permettant de circuler dans la commune et de pouvoir relier les points multi-modaux et en particulier la gare de Saint André de Cubzac
- **EMET** des réserves sur les projets de convention proposés par le Département de la Gironde en considérant que le trajet proposé n'assure pas la sécurité des cyclistes qui emprunteront l'itinéraire proposé, et que la commune n'est pas en mesure d'assurer l'entretien des voies préconisées par le département tel que demandé dans les articles 3.3 et 3.4 de la Convention relative à la Voie Communale n°11

- **NOTE** qu'il y a des cas de jurisprudence engageant la responsabilité des communes sur lesquelles des accidents de cyclistes ont eu lieu, pour des manquements à l'entretien des voies.
- **SOUHAITE** revoir la proposition de trajet et l'approche transitoire du trajet avec le Département.

**N°2020-60 : Attribution du MAPA pour l'extension du groupe scolaire Gustave Eiffel**

M Gérard BAGNAUD : Nous avons 15 propositions dont 1 arrivée en retard. La CAO a attribué les notes avec un pourcentage. Attention sur les délais qui sont aujourd'hui incompressible pour une ouverture en septembre 2021.

Mme Nadia BRIDOUX-MICHEL : L'architecte a-t-il l'habitude de travailler avec un BET ?

M Gérard BAGNAUD : L'offre de l'architecte est intéressante en prix mais aussi au regard de son équipe.

M Alain TABONE : Remerciement à Elvira et Vincent pour l'apport de la technicité et de l'analyse parfois sévère. Mais une règle est une règle. Pour ce genre de réflexion il faut avoir un regard neutre.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** le MAPA concernant la Maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire Gustave Eiffel conformément au descriptif donné, au Cabinet d'Architecte **HOERNER-ORDONNEAU SAS**,
- pour un montant de 31 800,00€ HT soit 38 160,00€ TCC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce marché public de Maîtrise d'œuvre,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2020 à l'opération 37 – article 21312.

**N°2020-61 : Affectation du résultat 2019 du budget de la Halte Nautique (annule et remplace)**

⇒ **Transcription budgétaire de l'affectation du Résultat :**

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d' exécution N-1	R001 : solde d' exécution N-1
	<b>2 970,00 €</b>		<b>18 151,27 €</b>
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			<b>13 767,31€</b>

**N°2020-62 : Autorisation permanente de générale de poursuite donnée au Comptable Public**

**Monsieur le Maire entendu,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DONNE** au Comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble des budgets de la commune de Cubzac les Ponts sur la durée du présent mandat.

**N°2020-63 : Création et suppression de poste dans le cadre d'un avancement de grade d'un Adjoint Administratif Territorial**

**Monsieur le Maire entendu,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DECIDE** de la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif territorial, à temps complet, échelle C1 de rémunération pour une durée hebdomadaire de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020,
- **DECIDE** de la création d'un emploi d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, échelle C2 de rémunération pour une durée hebdomadaire de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020,
- **DIT** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs territoriaux,
- **DIT** de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont ouverts.

**N°2020-64 : Création et suppression de poste dans le cadre d'un avancement de grade d'un Adjoint Technique Territorial**

**Monsieur le Maire entendu,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DECIDE** de la suppression d'un emploi d'Adjoint technique territorial, à temps complet, échelle C1 de rémunération pour une durée hebdomadaire de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020,
- **DECIDE** de la création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, échelle C2 de rémunération pour une durée hebdomadaire de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020,
- **DIT** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,
- **DIT** de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont ouverts.

**Parole aux Adjoints**

M Alain TABONE : On a dans le Conseil municipal une équipe jeune tournée vers l'avenir. On a une partie importante de notre profession de foi tournée vers l'environnement. La situation sanitaire nous ramène plus vite qu'initialement programmé sur cette thématique. J'ai demandé à Hélène de réfléchir sur un document de travail, afin de mettre en adéquation cet axe avec nos axes. Elle a réalisé ce travail avec l'aide de Benoît et Vincent. Continuez à réfléchir pour faire des propositions.

Mme Hélène BURESI : La présentation du document se fera après. Johann était également avec nous pour travailler sur le sujet. Nous avons essayé de prendre une approche de développement durable en prenant en compte la transversalité des missions. Le point de départ est notre profession de foi avec une prise en compte de l'environnement. On complète les dimensions économique et sociale. Vous trouverez un code couleurs (vert en lien direct avec la profession de foi) sur le document analysant notre position. Nous avons essayé de faire en sorte que

ce dernier reprenne le PCAET et les 46 points d'action. L'idée est d'être plus fort ensemble pour avoir un vrai impact. (VOIR PJ)

M Alain TABONE : Je souhaite que sur ces axes, il y ait un poste sur les recherches de subventions.

Mme Hélène BURESI : On travaille sur le long terme. Cf Energie et Labels.

M Alain TABONE : Dans le document, on ne reprend pas l'environnement de l'eau. Es-tu sûr ? Des actions sont dans le document.

Mme Hélène BURESI : On essaye de travailler sur des dénominateurs communs pour lancer la démarche.

M Alain TABONE : Certains axes sont déjà en place comme avec le CMJ et la plantation d'arbres. Il faut que ces notions soient gravées. Il y a pleins de choses à faire.

M Gérard BAGNAUD : Le document est très bien pour le travail. La Commission sur le mandat dernier a déjà travaillé sur cette démarche. Ce document va appuyer le travail déjà réalisé. Maintenant on a automatiquement cette réflexion dans notre démarche.

M Benoît DULAU : L'objectif est de mettre en place un outil. Le but est de faire des liens entre les différentes thématiques pour avancer sur les axes.

Mme Anne LAUJAY : Le principe me plaît. Jusqu'à présent, on avance au coup par coup.

Mme Nadia BRIDOUX-MICHEL : Oui je te comprends. On a travaillé dans le passé comme cela, des choses ont été faites mais c'est bien de revenir à un travail d'ensemble et global.

M Benoît DULAU : Nous sommes tout à fait conscients que de nombreuses choses ont été faites dans le précédent mandat. Le but est aujourd'hui pour nous de mettre en place un outil pour la suite.

#### **Nadia BRIDOUX-MICHEL, 2<sup>ème</sup> Adjointe :**

J'ai été désignée conseillère déléguée communautaire à la Culture au sein de la communauté des communes. Le fonctionnement de cette commission se base sur 4 axes de travail :

- La politique culturelle communautaire,
- Le suivi et la représentation des associations culturelles,
- L'école de musique intercommunale,
- Le foyer laïque de Bourg,

Pour l'école de musique, il y a des locaux importants avec le château Robillard et Cubzac les Ponts. Le souhait est de convertir cette école en « école soleil » avec une multitude de sites. Un point doit avoir lieu sur Bourg pour ne pas faire concurrence au tissu associatif déjà en place. L'enjeu est de proposer une éducation musicale de qualité sur l'ensemble du territoire. Souhait également de proposer des activités connexes dans d'autres disciplines (théâtre/danse). Ouvrir également aux adultes car aujourd'hui la priorité est donnée aux enfants, mais au regard des inscriptions, nous ne pouvons pas inscrire le public adulte.

Projet de réhabilitation du Foyer laïque pour en faire une antenne et pouvoir proposer une salle de spectacle.

Concernant la commission scolaire, nous avons réunion le 8 octobre prochain en lien avec la Commission Energie pour trajet sur le projet zéro déchet à la cantine. Un kit de tri doit être donné pour inciter les bonnes pratiques.

Concernant le bus scolaire, une discussion a eu lieu en commission. On a pensé arrêter le service à partir de la fin d'année civile. Ce service concerne 6 enfants de 4 familles pour un coût annuel de 20000 euros. Un courrier a été envoyé aux parents.

Le projet de piste cyclable est intéressant pour l'école pour que les enfants puissent venir en toute sécurité.

Le créneau pour la classe de neige avec VALT33 est perdu.

Des devis ont été demandés pour le bus et le prix d'entrée de la piscine.

Une réunion sur les menus aura lieu le 12 octobre 2020.

#### **Maribel ROBERT SOARES, 4<sup>ème</sup> Adjointe (Mme Isabelle BERNADET remplace l'Adjointe absente excusée) :**

Pour octobre rose, le repas est annulé. Une boîte est installée à l'accueil pour récupérer des dons pour la Ligue contre le cancer et l'association Jeune et Rose.

Halloween solidaire est également annulée. Une collecte aura lieu le 31 octobre pour la banque alimentaire. Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse des parents d'élèves sur la participation à l'évènement.

La collecte nationale de la banque alimentaire va avoir lieu. Un mail sera envoyé pour l'organisation de cette dernière.

La charte du Conseil des Aînés est finalisée. A ce jour nous n'avons que 7 candidatures. Le choix a été fait de prolonger les inscriptions jusqu'au 30 octobre en mettant notamment en place des affichettes chez les commerçants de la commune.

Monsieur Benoît DULAU : Une erreur a été faite sur le bulletin municipal dans la communication. Le texte peut être interprété de la façon suivante : rejoignez le Conseil des Aînés pour s'occuper des problématiques des Anciens, **ou** ce n'est pas le cas. Le Conseil a vocation à s'occuper de l'ensemble des problématiques et pas simplement celles touchant nos séniors.

Madame Nadia BRIDOUX-MICHEL : On peut faire le Conseil à moins de 7 ?

Madame Elvira MOMMERT : La date a été repoussée pour avoir plus de candidatures et au regard des difficultés qui découlent de la crise sanitaire.

Pour les colis gastronomiques, la liste va être réactualisée. Nous passons toujours par un partenariat cette année avec l'ESAT. Les cadeaux de l'arbre de Noël sont maintenus mais le repas des agents et des aînés sûrement que non.

Monsieur Alain TABONE : En tout état de cause, il faudra faire quelque chose pour le personnel sous une forme différente si cela ne se fait pas.

Le Conseil d'Administration aura lieu le 13 octobre 2020. Maribel a également fait une formation dans le cadre de l'Université des élus en compagnie de Madame Hélène BURESI.

Madame Hélène BURESI : Concernant la communication, nous sommes sur un projet de pouvoir utiliser des outils collaboratifs afin de pouvoir partager différentes informations. A ce jour les outils de Gironde numérique sont une bonne solution. Il faut juste cadrer l'utilisation de ces derniers.

#### **Jean-Pierre PRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint :**

Les travaux routiers trainent dans l'attente de recevoir des devis complémentaires. Il y a des surcoûts sur certains points. Le projet de relancer le passage à 30km/h sur l'axe transversal est en cours. A ce jour, nous attendons la recommandation du CRD pour savoir la législation en la matière.

Pour information, un accident a eu lieu sur le parking du stade. Une voiture est rentrée dans un lampadaire en détériorant l'îlot et ce dernier.

Madame Hélène BURESI : Voir également pour l'articulation des travaux routiers avec la piste cyclable.

Monsieur Mathieu OLIVEIRA : Concernant la réunion sur les rues BONNEFONT et CONSEILLANT. Où en sont les discussions. A ce jour, c'est toujours dangereux surtout au regard du trafic routier. Avons-nous des retours sur les propositions en cours.

Monsieur Alain TABONE : Il faut voir avec la commission.

Monsieur Mathieu OLIVEIRA : Oui il faut vraiment que l'on en parle. On peut également envisager des actions coup de poing avec les services de gendarmerie.

#### **Gérard BAGNAUD, 1er Adjoint :**

Lors de la Commission du Patrimoine de jeudi dernier, nous avons décidé de mettre en place des référents sur chaque domaine touchant au patrimoine pour travailler en équipe.

Les réparations du club house du football ont été réalisées. Nous avons également fait sortir les volets en bois rue de la Cure. Problématique de fuite à la salle municipale qui a été réparée. L'appartement de la bibliothèque est à ce jour reloué.

Des devis de peinture ont été demandés pour rafraîchir la façade de la Poste.

Projet de mettre en place des contrats pour l'entretien des chaudières mais également des toitures, afin d'avoir un point régulier sur notre patrimoine.

Dans le contexte sanitaire, nous nous renseignons pour l'achat d'un nébulisateur.

J'ai visité la maison du 6 avenue de Paris avec Monsieur Vincent TRISTRAM. En effet, les locataires souhaitent racheter cette dernière. Au regard de l'état de la maison, cette opération peut être judicieuse. Aujourd'hui nous attendons le retour de l'estimation des domaines.

Monsieur Mathieu OLIVEIRA : Où en est le projet du port ?

Monsieur Gérard BAGNAUD : On y travaille toujours. Les études ont été finalisées et aujourd'hui on travaille le projet et les possibilités qui peuvent être réalisées en fonction d'un nouveau porteur de projet.

Monsieur Mathieu OLIVEIRA : Lors de la présentation du porteur de projet, une réponse devait avoir lieu après le Conseil municipal à ce dernier.

Monsieur Alain TABONE : A l'époque nous avons 2 porteurs de projets logiquement. Aujourd'hui seulement un. On va rentrer avec ce dernier dans une phase plus précise avec la rédaction d'écrit sur son engagement mais également la réalisation d'un contrat bien borné. On a également travaillé ce nouvel aspect avec les services de l'Etat qui nous ont donné un feu vert. Il reste à présenter le projet à la Sous-préfète.

Madame Elvira MOMMERT : J'ai une interrogation. C'est un très beau projet. Cependant, il convient d'éclaircir les choses avec un cahier des charges. Pour ma part, il est pertinent de faire un appel à projets.

Monsieur Alain TABONE : La période est déjà longue. On ne va pas repartir avec un appel à projets qui va encore allonger les délais. Aujourd'hui nous avons une fenêtre particulière avec les services de l'Etat qu'il ne faut pas louper.

Madame Elvira MOMMERT : il y a une différence entre la réalisation des travaux et l'appel à projets. Les deux peuvent être réalisés en même temps. Nous mettons seulement le bâtiment à disposition.

Monsieur Alain TABONE : Je crois que c'est ce qui a été présenté lors de la réunion.

Madame Elvira MOMMERT : Pour ma part, j'ai un problème de conscience sur la mise en place et le choix d'un porteur de projet sans avoir fait un appel à projets.

Monsieur Alain TABONE : Le porteur de projet a été rencontré par hasard, en discutant avec eux. Je ne vois pas de problématiques.

Madame Elvira MOMMERT : Pour moi oui.

Monsieur Gérard BAGNAUD : Je ne veux pas retravailler l'ensemble du projet. A ce jour nous avons déjà perdu beaucoup de temps. On complique la situation. La projection initiale est simplement différente. Je sais que certains d'entre vous arrivent sur le projet, mais pour ma part, je ne veux pas faire de ce dernier une arlésienne. Il faut avancer au regard des études qui sont à ce jour réalisées.

Monsieur Alain TABONE : On va demander à l'architecte de mettre en adéquation cette nouvelle demande.

Madame Elvira MOMMERT : Cela est un problème pour moi.

Monsieur Benoît DULAU : Avons-nous l'obligation de faire un appel à candidature pour ce type de projet ?

Monsieur Alain TABONE : Non, ce n'est pas une obligation. La question est de savoir ce que l'on veut en bas. Le loyer sera supérieur à celui proposé à Graine de Coop. On va fixer également les contours de l'opération plus précisément avec ce dernier. Cependant, il ne faut pas alourdir et prolonger les délais par un appel à projets, car ce dernier nous l'avons déjà.

Monsieur Benoît DULAU : Le projet ne concerne que le bâtiment ou également la grande salle ?

Monsieur Alain TABONE : On va valider l'ensemble avec les services de l'Etat. Si vous n'êtes pas d'accord avec cette direction c'est le moment de le dire. Monsieur Mathieu OLIVEIRA a raison, si la majorité d'entre vous, souhaite avoir une réflexion, il faut le dire.

Madame Hélène BURESI : La question n'est pas la destination du bâtiment, mais d'avoir des candidatures alternatives. Je ne sais pas si la réflexion est aujourd'hui faite. Cependant, il convient d'intégrer le porteur de projet dans les travaux de réflexion.

Madame Elvira MOMMERT : Travailler sur la mise en place d'un restaurant ne change pas. Ce qui me dérange c'est de voter pour un projet.

Monsieur Mathieu OLIVEIRA : On ne va pas rallonger les délais de travail sur le projet.

Madame Elvira MOMMERT : Pour moi, il y a un conflit d'intérêt et c'est ce qui me pose problème.



Monsieur Benoît DULAU : Pour ma part, je souhaite entendre d'autres avis. Des montages financiers différents. Des points sur la destination de la salle. Ce n'était pas un oui ferme qui est ressorti de la commission patrimoine ; il restait des questions en suspens.

Monsieur Gérard BAGNAUD : Au stade de la réunion il manquait des informations qui sont arrivées après.

Monsieur Vincent TRISTRAM : Donc il n'y a pas besoin de faire un appel à projets ?

Monsieur Alain TABONE : Non.

Monsieur Vincent TRISTRAM : Et concernant la partie financière, de la part du loyer, de l'emprunt ?

Monsieur Alain TABONE : Nous avons des réserves de trésorerie et on peut emprunter pour couvrir une partie. Les loyers rentreront également en conséquence. La valeur ajoutée se fera « si » l'équipe veut vendre ou non le bâtiment. Nous resterons propriétaire des lieux.

Madame Hélène BURESI : Quelle est la démarche ? Le travail se fait directement avec eux ? On signe directement ? Il y a t-il un business plan ?

Monsieur Alain TABONE : On aura des subventions ou non sur le projet.

Monsieur Gérard BAGNAUD : Il faut construire le projet mais je peux dire combien cela coûte à ce jour. On va repenser le projet afin de pouvoir mieux visualiser les choses.

Madame Hélène BURESI : C'est important de prendre le temps afin de mettre à plat le projet. Voir si ce dernier convient à tout le monde.

Monsieur Gérard BAGNAUD : On va travailler ensemble avec le restaurateur.

Madame Isabelle BERNADET : On travaillera uniquement le projet.

Monsieur Alain TABONE : On va procéder de la même manière.

Monsieur Mathieu OLIVEIRA : C'est important de pouvoir se prononcer et de savoir qui est pour ou contre ce projet afin d'avancer.

Monsieur Alain TABONE : On peut voter ?

Monsieur Benoît DULAU : On vote sur quoi ? Je suis surpris que cela ne fasse pas l'objet d'une délibération.

Madame Elvira MOMMERT : Pour ma part, il y a deux questions : Le projet d'avoir un restaurant et le projet d'avancer avec le porteur de projet actuel.

#### Questions diverses

Monsieur Alain TABONE fait part au Conseil d'une demande d'installation d'un Food truck sur la voie publique tous les jours.

Monsieur Mathieu OLIVEIRA : Quel est le type ?

Monsieur Alain TABONE : Asiatique. Pour ma part, je ne suis pas favorable en sachant que ce type d'établissement n'a pas les mêmes normes et charges que nos commerçants.

Madame Corinne JEANDONNET : Je ne vois pas l'intérêt.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h44**